



Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé (CES)

Intitulé du CES : « Évaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » (CONSO)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants (le CES), ainsi qu'une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ Rôle et missions

Les Comités d'experts spécialisés sont un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les Comités d'experts spécialisés sont saisis des questions posées à l'Anses et peuvent également proposer à l'Agence de s'autosaisir. Les conclusions des travaux qu'ils mènent constituent la base des avis rendus par l'Agence.

Le rôle du Comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » (CES CONSO) est de formuler des avis scientifiques indépendants sur des questions relatives à l'évaluation des risques pour la santé humaine (population générale, populations sensibles — enfants, femmes enceintes, etc. — et populations professionnelles) consécutifs à une exposition à des substances chimiques contenues ou libérées par des produits de consommation courante et/ou des articles (jouets, textiles, protections intimes, produits ménagers, produits connexes du tabac...) ou liés à leur fabrication. Dans le cadre de la nouvelle mission d'expertise que l'ANSES s'est vue confiée à partir du 1^{er} janvier 2024, les cosmétiques et produits de tatouage feront également partie du champ du CES.

Un groupe de travail pérenne « Vigilance des produits chimiques » et des groupes de travail sur des thématiques spécifiques sont rattachés au CES CONSO.

Dans le cadre de ses travaux, ce CES pourra être amené à collaborer avec les CES de l'Agence en charge de l'expertise sur les produits chimiques (CES « Substances chimiques visées par les règlements REACH et CLP », le CES « Evaluation des risques liés aux milieux aériens » et le CES « Valeurs sanitaires de référence »).

■ Composition et fonctionnement

Les membres du CES « Évaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans, après avis du conseil scientifique.

Le CES sera composé d'une vingtaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e), ayant des compétences pluridisciplinaires.

Le CES se réunira en séances plénières, organisées par la coordination, selon une fréquence d'une journée et demie toutes les 6 à 8 semaines, sur site, à Maisons-Alfort, à compter de septembre 2024. Des réunions à distance peuvent être envisagées occasionnellement.

Outre la présence aux réunions plénières, les experts auront à contribuer aux travaux d'expertise par une relecture critique de documents, à la rédaction de certaines parties de rapports d'expertise collective et le cas échéant à émettre des recommandations.

En raison de l'étendue et de la diversité de son domaine d'expertise, ce CES est un collectif multidisciplinaire. Les compétences spécifiques recherchées pour ce CES sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du CES « Évaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation ».

Par le présent appel à candidatures, l'Anses recherche des experts prêts à s'investir sur l'ensemble des sujets traités par le CES, y compris lorsque ceux-ci ne relèvent pas exclusivement de leur(s) domaine(s) de compétence(s).

Au-delà des candidats retenus pour siéger au CES, le présent appel à candidatures vise également à établir une liste de personnalités compétentes susceptibles de venir appuyer le CES dans le cadre de certaines expertises particulières.